



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida**

**Déclaration présentée par American Association of University Women, Union mondiale des femmes rurales, Communauté internationale bahaïe, Congrégation de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Défense des enfants-International, Dominican Leadership Conference, Franciscans International, Conseil international des femmes juives, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, International Lactation Consultant Association, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation, Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques, Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice della Salesiane di Don Bosco, Kenya Alliance for Advancement of Children, League of Women Voters of the United States, Maryknoll Sisters of St. Dominic, Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, Partnership**

---

\* E/CN.6/2009/1.



**for Global Justice, Salesian Missions, School Sisters of Notre Dame, Sisters of Charity Federation, Sœurs de Notre Dame de Namur, Sisters of Mercy of the Americas, Society for the Psychological Study of Social Issues, Soroptimist International, SOS Villages d'enfants, Virginia Gildersleeve International Fund, VIVAT International, World Association of Girl Guides and Girl Scouts, World Youth Alliance, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

## Déclaration\*

### Promesses faites en faveur des filles

Dans la section L de la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements s'engagent à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille et citent plus particulièrement la violence, l'éducation sexiste, l'exploitation économique et les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles. Ils s'engagent également à renforcer le rôle de la famille, à faire en sorte que les petites filles prennent conscience de leur potentiel, à encourager le développement des possibilités des petites filles et à promouvoir leur participation à toutes les activités de la société. La Plate-forme d'action attire également l'attention sur la nécessité de mettre fin aux stéréotypes sexistes existant dans de nombreux pays et de créer un environnement permettant aux filles de développer au mieux leurs capacités. Enfin, elle souligne que, pour avoir des résultats durables, la promotion de la femme doit comprendre la défense des droits fondamentaux des petites filles.

Comment se fait-il qu'après plus d'une décennie de promesses, les filles soient restées démunies et invisibles et continuent d'être négligées pendant toute leur enfance et jusqu'à l'âge adulte? Les filles continuent d'être privées de leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels et de subir des actes, tolérés par la société et par la loi, qui compromettent gravement leur croissance physique, psychologique, spirituelle, sociale et affective.

### Causes profondes

Les normes culturelles, les rôles associés au sexe et les stéréotypes sexistes sont la cause profonde de l'inégalité entre les sexes, qui place les hommes et les garçons en position de supériorité et continue de peser sur les femmes et les filles. La recherche en sciences sociales a montré que : a) les rôles dévolus aux deux sexes sont une construction sociale qui est mise en place dès la naissance; b) se conformer scrupuleusement aux caractéristiques attribuées aux femmes et aux hommes et aux normes qui leur sont imposées lors de la socialisation est nocif pour le développement de l'enfant car les filles et les garçons sont obligés dès le plus jeune âge à se conformer au rôle limité qui leur est dévolu par la société; et c) les stéréotypes sexistes courants et la dévalorisation des femmes, aggravée par leur marginalisation accrue, restent une source de discriminations pour les petites filles et accroissent leur vulnérabilité. Les études ont également démontré le rôle important de la race, de l'appartenance ethnique, de la situation socioéconomique, du lieu de résidence (rural/urbain), du statut (migrant/réfugié) et du handicap, entre autres, dans les inégalités que subissent les filles et les femmes.

Les normes culturelles, les rôles établis par la société et les stéréotypes sexistes qui leur sont associés déterminent la répartition des rôles dans la famille et font peser des responsabilités anormalement lourdes sur les filles et les femmes dans le domaine de la prestation de soins. Pour les filles, les conséquences de cette situation sont : a) la négation de leur droit à recevoir l'éducation qui leur permettrait de se préparer aux responsabilités qu'entraîne une pleine participation à la vie sociale et familiale; b) la limitation du temps disponible pour jouer et se livrer aux activités créatives qui sont indispensables au développement de l'enfant et peu

\* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

d'occasions de nouer des relations avec leurs pairs ou d'apprendre à s'imposer;  
c) l'impossibilité de prendre soin d'elles-mêmes.

### **Les filles et la prestation de soins liés au VIH/sida**

La pandémie de VIH/sida a démultiplié les responsabilités confiées aux femmes et aux filles en matière de prestation de soins. Dans les familles pauvres qui ont été touchées par la pandémie, les filles sont souvent retirées de l'école pour réduire les dépenses et pouvoir compter sur une aide supplémentaire en matière de prestation de soins. Les deux tiers des enfants qui prennent soin de leurs parents sont des filles. Dans de nombreux cas, les filles aînées sont entièrement responsables de la maisonnée, au détriment de leur croissance, leurs besoins et leurs aspirations. Les études qui ont été menées en sciences sociales sur les « enfants-parents » révèlent que les risques de problèmes de santé et de croissance sont plus élevés chez ces filles.

Les recherches effectuées montrent également que la détresse morale des enfants dont les parents ont été emportés par le sida est encore plus profonde que celle des enfants devenus orphelins dans d'autres circonstances. Dans certains cas, les filles qui apportent les soins sont elles aussi atteintes du VIH/sida. Les filles souffrent d'une manière disproportionnée du fait que la communauté internationale n'a pas rempli ses engagements relatifs aux soins de santé, et le rejet social lié au VIH/sida ne fait que réduire le peu de considération accordée aux filles qui s'occupent de malades du sida.

La cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme offre aux États Membres une occasion exceptionnelle de passer en revue les progrès accomplis, d'améliorer les politiques menées et d'accélérer l'exécution des programmes formulés pour remplir les engagements qu'ils ont pris et garantir le plein exercice des droits fondamentaux de toutes les filles.

### **Recommandations**

Pour que l'exercice des droits fondamentaux des filles soit garanti et qu'il soit remédié au partage inégal des responsabilités relatives à la prestation de soins entre les filles et les garçons, en particulier dans le contexte du VIH/sida, nous exhortons les gouvernements à :

1. *Rendre les filles plus autonomes et, à cette fin, mener des campagnes visant le grand public afin de modifier les comportements, les normes et les stéréotypes sexistes.* Il faut que les États s'emploient à éliminer les atteintes aux droits des filles et les pratiques coutumières découlant de l'idée que les filles sont inférieures aux garçons. Nous demandons instamment qu'une campagne mondiale soit lancée pour encourager les comportements et les actions favorables aux filles, afin de lutter contre les inégalités entre les sexes et d'éliminer les stéréotypes qui empêchent les filles de devenir des partenaires à part entière dans les sphères familiale et publique. Il faut que les campagnes menées pour faire évoluer les mentalités visent les médias et mettent l'accent sur le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité des sexes.
2. *Renforcer les compétences et les capacités d'adaptation des filles par l'éducation et la formation.* Pour être efficaces, les stratégies en faveur de l'égalité des sexes doivent viser l'autonomisation des filles sur les plans social, politique et économique au moyen de programmes éducatifs et de formation professionnelle les

préparant à jouer un rôle important dans leur famille et leur communauté. Recevoir une éducation est un droit pour toutes les filles et c'est une condition incontournable à l'amélioration de leur existence et de celle de leur communauté.

3. *Promouvoir la participation, la visibilité et l'autonomisation des filles.* Il faut offrir aux filles un espace sûr, où elles puissent parler, exprimer leurs préoccupations et obtenir une aide. Reconnaître les connaissances, les idées et l'énergie de toutes les filles, en particulier de celles qui font partie de groupes défavorisés, est indispensable à la pleine réalisation de l'égalité des sexes.

4. *Fournir des ressources et des financements aux actions en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des filles.* Il faut que les États élaborent une budgétisation favorisant l'égalité des sexes, au titre de laquelle des fonds seront expressément consacrés : a) aux programmes d'action sanitaire visant les filles, notamment les mesures concernant les adolescentes et la lutte contre le VIH/sida; b) aux programmes créant des débouchés pour les filles et visant à mettre fin à la traite des filles à des fins d'exploitation sexuelle ou par le travail; c) aux programmes visant à mettre fin à toutes les formes de violence commises contre les filles, telles que les mutilations génitales, l'inceste, la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus et l'infanticide; d) à l'éducation, à tous les niveaux.

5. *Déterminer quels sont les besoins des filles qui sont à la tête d'un ménage et des enfants privés de soins parentaux et les prendre dûment en compte, notamment dans le cadre du VIH/sida.* Répondre aux besoins des filles à tous les niveaux, notamment en leur donnant accès aux ressources financières, à des soins de santé de qualité et à un appui psychosocial et en défendant leur droit à la propriété foncière. Formuler des politiques et des programmes d'aide aux enfants rendus orphelins par le sida en préférant le soutien familial au placement en institution. Partager l'information sur les pratiques optimales permettant de répondre aux besoins des familles touchées par le VIH/sida. Prendre des mesures visant à accroître les responsabilités concernant les soins à domicile qui sont confiées aux hommes et aux garçons, afin d'atténuer le fardeau anormalement lourd qui pèse sur les filles s'occupant des membres de leur famille.

6. *Collecter, analyser et diffuser des données relatives aux enfants ventilées par sexe, âge, situation socioéconomique, race et appartenance ethnique.* Mettre en place une évaluation efficace et transparente des progrès effectués dans la réalisation des buts et objectifs relatifs aux filles qui ont été convenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant; la section L de la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les objectifs du Millénaire pour le développement; l'initiative « éducation pour tous »; le plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants »; et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, entre autres. Organiser officiellement la collecte de données désagrégées dans des secteurs vitaux, tels que la santé, l'éducation, le travail et la protection contribuera à instaurer une approche tenant compte des problèmes des femmes dans les domaines de la planification, de l'exécution et de la surveillance des programmes publics et permettra d'établir des comparaisons aux échelons des pays et des communautés.

7. *Renforcer le rôle de la société civile et des organisations qui s'emploient à accroître la participation et l'autonomisation des filles.* Lutter contre les stéréotypes sexistes, renforcer l'autonomie des filles afin qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans leurs familles et communautés, donner aux filles davantage de possibilités de s'instruire et de suivre une formation professionnelle et intensifier les

recherches et la collecte et la diffusion des données nécessitera une participation active des groupes de la société civile. Nous encourageons le Secrétariat de l'ONU et les gouvernements à faciliter la participation active de leurs partenaires de la société civile. Ces occupations jouent un rôle central dans la société et peuvent soutenir l'action menée pour garantir l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles et leur pleine participation au développement de leurs communautés.

**Conclusion**

L'État doit jouer un rôle prééminent dans la défense des droits de l'homme de chacun. Pour créer une société saine, il ne peut pas – et ne doit pas – négliger les droits fondamentaux de la petite fille.

---